



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

**Réforme de la fonction publique à la Ville de Paris :  
Défendre nos 8 jours de congés, s'opposer à l'explosion de la précarité !  
En grève le jeudi 4 février ! Rassemblement place de l'Hôtel de Ville à 9h30.**

Notre syndicat appelle tous-tes les agent-e-s de la Ville à se mobiliser avec l'intersyndicale CGT/UNSA/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC jeudi 4 février, voir [ICI](#), et à s'opposer à l'application des mesures régressives de la réforme de la fonction publique dont certaines sont déjà rentrées en vigueur en 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les employeurs publics peuvent utiliser le dispositif de rupture conventionnelle pour inciter les agents publics (dont beaucoup souffrent au travail) à quitter la fonction publique et réduire ainsi les effectifs. La loi détruit les **instances représentatives du personnel**. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les représentant-e-s du personnel en Commission Administrative Paritaire (CAP) n'ont plus à rendre d'avis sur les mutations. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ils/elles ne peuvent plus rendre d'avis sur les promotions. Des sanctions comme l'exclusion de 3 jours avec perte de salaire échappent désormais au passage devant une instance où des représentant-e-s du personnel siègent. La Ville de Paris n'appliquera cette disposition en 2021...mais l'envisage pour 2022 !

Cependant, l'exécutif municipal a **le pouvoir de ne pas appliquer certaines mesures de la loi**. Il s'agit donc de montrer notre détermination à conserver nos droits conquis !

Alors que la réforme autorise la collectivité à imposer 1 607 heures de travail par an, nos **8 jours de congés** supplémentaires doivent être conservés pour reconnaître les difficultés propres à la vie et au travail en région parisienne (coût du logement à Paris, temps de transports plus long entre le domicile et le travail que partout ailleurs, pollution,...).

Il s'agit aussi de **refuser l'augmentation de la précarité** et à la **destruction du statut de fonctionnaire** alors que la loi a créé un nouveau CDD dit « contrat de projet » pouvant être interrompu avant son terme.

Pour remplir ses missions d'intérêt général, le déroulement de carrière du fonctionnaire (l'augmentation régulière du salaire) est un gage d'autonomie et de neutralité par rapport au pouvoir politique.

Désormais possible, le recours massif aux contractuels (pour toutes les catégories A, B, et C) les mettrait en concurrence avec les fonctionnaires, avec une pression accrue vers un salaire « au mérite » c'est-à-dire « à la tête du client » et aux demandes de rentabilité appliquées au secteur public.

La volonté affichée de la Ville de déconcentrer les services vers les arrondissements constitue aussi une menace de remise en cause des règles protectrices concernant notre statut de fonctionnaire.

Pire, en cas de privatisation d'une mission, un agent peut désormais être détaché d'office dans l'entreprise attributaire du marché sous forme, de CDI de droit privé !

La loi donne aussi le pouvoir à chaque maire de limiter le droit de grève et de mettre en place un service minimum pour certains secteurs (propreté, animation, petite enfance, restauration...).

**L'exécutif parisien doit s'engager à ne pas appliquer ces mesures de régression sociale massive.**

**Non à l'application de la loi de destruction de la fonction publique**  
**Maintien de nos 8 jours de congés,**  
**Pas une minute de plus de temps de travail !**  
**Création massive de postes de titulaires, titularisation des précaires !**

**Tous-tes en grève jeudi 4 février**  
**Rassemblement place de l'Hôtel de Ville de 9h30 à 11h30**